

Redline version  
compare la Deuxième édition  
à la Première édition



---

---

## Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations pour la mise en œuvre

*Energy management systems — Requirements with guidance for use*

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cdaae764-502f-44b6-be64-6d602d9d87fc/iso-50001-2018>



Numéro de référence  
ISO 50001:redline:2018(F)

**IMPORTANT — PLEASE NOTE**

This is a mark-up copy and uses the following colour coding:

- Text example 1 — indicates added text (in green)
- ~~Text example 2~~ — indicates removed text (in red)
- indicates added graphic figure
- indicates removed graphic figure
- 1.x ... — Heading numbers containg modifications are highlighted in yellow in the Table of Contents

**DISCLAIMER**

This Redline version provides you with a quick and easy way to compare the main changes between this edition of the standard and its previous edition. It doesn't capture all single changes such as punctuation but highlights the modifications providing customers with the most valuable information. Therefore it is important to note that this Redline version is not the official ISO standard and that the users must consult with the clean version of the standard, which is the official standard, for implementation purposes.



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Geneva  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b>		<b>v</b>
<b>Introduction</b>		<b>vii</b>
<b>1</b>	<b>Domaine d'application</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Références normatives</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Termes et définitions</b>	<b>1</b>
3.1	Termes relatifs à l'organisme	5
3.2	Termes relatifs au système de management	6
3.3	Termes relatifs aux exigences	7
3.4	Termes relatifs à la performance	8
3.5	Termes relatifs à l'énergie	11
<b>4</b>	<b>Contexte de l'organisme</b>	<b>12</b>
4.1	Compréhension de l'organisme et de son contexte	12
4.2	Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées	12
4.3	Détermination du domaine d'application du système de management de l'énergie	12
4.4	Système de management de l'énergie	12
<b>5</b>	<b>Leadership</b>	<b>13</b>
5.1	Leadership et engagement	13
5.2	Politique énergétique	13
5.3	Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme	14
<b>6</b>	<b>Planification</b>	<b>14</b>
6.1	Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités	14
6.2	Objectifs, cibles énergétiques et planification des actions pour les atteindre	15
6.3	Revue énergétique	15
6.4	Indicateurs de performance énergétique	16
6.5	Situation énergétique de référence	16
6.6	Planification de collecte de données énergétiques	17
<b>7</b>	<b>Support</b>	<b>17</b>
7.1	Ressources	17
7.2	Compétence	17
7.3	Sensibilisation	18
7.4	Communication	18
7.5	Informations documentées	18
7.5.1	Généralités	18
7.5.2	Création et mise à jour	18
7.5.3	Maîtrise des informations documentées	19
<b>8</b>	<b>Réalisation des activités opérationnelles</b>	<b>19</b>
8.1	Planification et maîtrise opérationnelles	19
8.2	Conception	20
8.3	Achats	20
<del>49</del>	<del><b>Exigences du système de management de l'énergie</b></del> <b>Évaluation des performances</b>	<del><b>20</b></del> <b>20</b>
<del>4.1</del>	<del>Exigences générales</del>	<del>20</del> <b>20</b>
<del>4.2</del>	<del>Responsabilité de la direction</del>	<del>20</del> <b>20</b>
<del>4.2.1</del>	<del>Direction</del>	<del>20</del> <b>20</b>
<del>4.2.2</del>	<del>Représentant de la direction</del>	<del>21</del> <b>21</b>
<del>4.3</del>	<del>Politique énergétique</del>	<del>21</del> <b>21</b>
<del>4.4</del>	<del>Planification énergétique</del>	<del>22</del> <b>22</b>
<del>4.4.1</del>	<del>Généralités</del>	<del>22</del> <b>22</b>
<del>4.4.2</del>	<del>Exigences légales et autres exigences</del>	<del>22</del> <b>22</b>
<del>4.4.3</del>	<del>Revue énergétique</del>	<del>22</del> <b>22</b>
<del>4.4.4</del>	<del>Consommation de référence</del>	<del>23</del> <b>23</b>

<del>4.4.5</del>	<del>Indicateurs de performance énergétique</del>	<del>23</del>
<del>4.4.6</del>	<del>Objectifs et cibles énergétiques, et plans d'actions de management de l'énergie</del>	<del>23</del>
<del>4.5</del>	<del>Mise en œuvre et fonctionnement</del>	<del>24</del>
<del>4.5.1</del>	<del>Généralités</del>	<del>24</del>
<del>4.5.2</del>	<del>Compétence, formation et sensibilisation</del>	<del>24</del>
<del>4.5.3</del>	<del>Communication</del>	<del>24</del>
<del>4.5.4</del>	<del>Documentation</del>	<del>24</del>
<del>4.5.5</del>	<del>Maîtrise opérationnelle</del>	<del>25</del>
<del>4.5.6</del>	<del>Conception</del>	<del>26</del>
<del>4.5.7</del>	<del>Achats d'énergie et de services énergétiques, de produits et d'équipements</del>	<del>26</del>
<del>4.6.9.1</del>	<del>Surveillance, mesure et analyse</del>	<del>26</del>
<del>4.6.1</del>	<del>Surveillance, mesure et analyse</del>	<del>26</del>
<del>4.6.2</del>	<del>Évaluation de la conformité aux exigences légales et autres exigences</del>	<del>27</del>
<del>4.6.3</del>	<del>Audit interne du SMÉ</del>	<del>27</del>
<del>4.6.4</del>	<del>Non-conformités, corrections, actions correctives et actions préventives</del>	<del>28</del>
<del>4.6.5</del>	<del>Maîtrise des enregistrements</del>	<del>28</del>
<del>9.2</del>	<del>Audit interne</del>	<del>28</del>
<del>4.7.9.3</del>	<del>Revue de management</del>	<del>29</del>
<del>4.7.1</del>	<del>Généralités</del>	<del>29</del>
<del>4.7.2</del>	<del>Éléments d'entrée de la revue de management</del>	<del>29</del>
<del>4.7.3</del>	<del>Éléments de sortie de la revue de management</del>	<del>30</del>
<b>10</b>	<b>Amélioration</b>	<b>30</b>
<b>10.1</b>	<b>Non-conformité et action corrective</b>	<b>30</b>
<b>10.2</b>	<b>Amélioration continue</b>	<b>31</b>
<b>Annexe A</b> (informative)	<b>Recommandations de mise en œuvre de la présente Norme internationale</b>	<b>32</b>
<b>Annexe B</b> (informative)	<b>Correspondance entre l'ISO 50001:2011, l'ISO 9001:2008, l'ISO 14001:2004 et l'ISO 22000:2005 50001:2018</b>	<b>45</b>
<b>Bibliographie</b>		<b>50</b>
<b>Liste alphabétique des termes</b>		<b>51</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI/IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

L'ISO 50001 Le présent document a été élaboré par le comité de projet technique ISO/TC 301, *Management de l'énergie*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 50001:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- adoption des exigences de l'ISO relatives aux normes de système de management, y compris une structure-cadre, un texte de base identique et des termes et définitions communs, afin de garantir un haut niveau de compatibilité avec d'autres normes de système de management;
- meilleure intégration avec les processus de management stratégiques;
- clarification de la langue et du plan de rédaction;
- mise en avant plus forte du rôle de la direction;
- adoption du classement selon un ordre contextuel des termes et définitions de l'Article 3 et mise à jour de certaines définitions;
- ajout de nouvelles définitions, y compris celle de l'amélioration de la performance énergétique;

- clarification au sujet de l'exclusion de certains types d'énergie;
- clarification de la «revue énergétique»;
- introduction du concept d'ajustement des indicateurs de performance énergétique (IPÉ) et des situations énergétiques de référence (SER) associées;
- ajout de détails sur le plan de collecte de données énergétiques et les exigences associées (précédemment plan de mesure d'énergie);
- clarification du texte relatif aux indicateurs de performance énergétique (IPÉ) et aux situations énergétiques de référence (SER) afin de permettre une meilleure compréhension de ces concepts.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cdaae761-502f-44b6-be64-6d602d9d87fc/iso-50001-2018>

# Introduction

## 0.1 Généralités

L'objet de la présente Norme internationale du présent document est de permettre aux organismes d'établir les systèmes et processus nécessaires à l'amélioration continue de la performance énergétique, y compris incluant l'efficacité, l'usage les usages et la consommation énergétiques. La mise en œuvre de la présente Norme internationale a pour intention de conduire à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux associés et des coûts liés à l'énergie par Le présent document spécifie les exigences du système de management de l'énergie (SMÉ) pour un organisme. Le succès de la mise en œuvre méthodique du management de l'énergie. La présente Norme internationale s'adresse aux organismes de tout type et de toute taille, quelles que soient les conditions géographiques, culturelles et sociales. Le succès de sa mise en œuvre dépend de l'engagement de chaque niveau hiérarchique et fonction de l'organisme et, en particulier, de la direction d'un SMÉ vient à l'appui d'une culture de l'amélioration de la performance énergétique, qui est tributaire d'un engagement de tous les niveaux de l'organisme, plus particulièrement de la direction. Dans bien des cas, cela implique un changement de culture au sein d'un organisme.

Le présent document est applicable aux activités dont l'organisme a la maîtrise. Sa mise en œuvre peut être adaptée aux exigences spécifiques de l'organisme, y compris la complexité de ses systèmes, le niveau d'information documentée et les ressources disponibles. Le présent document ne s'applique ni à l'utilisation d'un produit par les utilisateurs finaux en dehors du domaine d'application et du périmètre du SMÉ, ni à la conception de produit en dehors des installations, équipements, systèmes, ou procédés consommateurs d'énergie. Le présent document s'applique en revanche à la conception et à l'achat d'installations, d'équipements, de systèmes ou de procédés consommateurs d'énergie à l'intérieur du domaine d'application du SMÉ.

La présente Norme internationale spécifie les exigences qui s'appliquent à un système de management de l'énergie (SMÉ) permettant à un organisme d'élaborer et d'appliquer. L'élaboration et la mise en œuvre d'un SMÉ comprend une politique énergétique, et d'établir des objectifs, des cibles énergétiques et des plans d'actions qui tiennent compte des exigences légales et des informations afférentes aux usages énergétiques significatifs se rapportant à l'efficacité énergétique, aux usages énergétiques et à la consommation énergétique, tout en respectant les exigences légales applicables et les autres exigences. Un SMÉ permet à un organisme de tenir ses engagements de politique fixer et d'atteindre des objectifs et des cibles énergétiques, de prendre les mesures nécessaires pour améliorer sa performance énergétique et de démontrer la conformité de son système par rapport aux exigences de la présente Norme internationale. La présente Norme internationale est applicable aux activités dont l'organisme a la maîtrise, et sa mise en œuvre peut être adaptée aux exigences spécifiques de l'organisme, y compris le degré de complexité du système, le niveau de documentation et les ressources du présent document.

## 0.2 Approche par la performance énergétique

Le présent document fournit des exigences pour un processus méthodique, s'appuyant sur données et faits, axé sur l'amélioration continue de la performance énergétique. La performance énergétique est un élément clé intégré dans les concepts présentés dans le présent document afin de garantir de véritables résultats mesurables dans le temps. La performance énergétique est un concept qui est lié à l'efficacité, aux usages et à la consommation énergétiques. Les indicateurs de performance énergétique (IPÉ) et les situations énergétiques de référence (SER) sont deux éléments interdépendants traités dans le présent document afin de permettre aux organismes de démontrer une amélioration de la performance énergétique.

## 0.3 Cycle PDCA (Plan-Do-Check-Act)

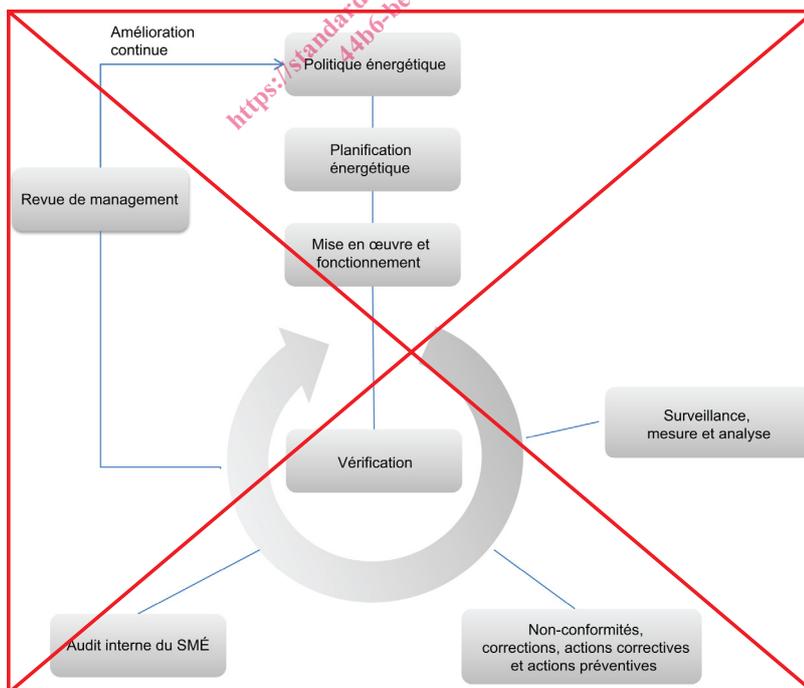
La présente Norme internationale Le SMÉ décrit dans le présent document se fonde sur la méthodologie le principe d'amélioration continue dit dit PDCA (Plan-Do-Check-Act, Planifier-Faire Réaliser-Vérifier-Agir) et intègre le management de l'énergie dans les pratiques quotidiennes existantes de l'organisme, comme illustré à la [Figure 1](#).

~~NOTE Dans le contexte du management de l'énergie, l'approche PDCA peut être décrite succinctement comme suit.~~

- ~~Planifier. procéder à la revue énergétique et définir la consommation de référence, les indicateurs de performance énergétique (IPÉ), les objectifs, les cibles et les plans d'actions nécessaires pour obtenir des résultats qui permettront d'améliorer la performance énergétique en cohérence avec la politique énergétique de l'organisme.~~
- ~~Faire. appliquer les plans d'actions de management de l'énergie.~~
- ~~Vérifier. surveiller et mesurer les processus et les caractéristiques essentielles des opérations qui déterminent la performance énergétique au regard de la politique et des objectifs énergétiques, et rendre compte des résultats.~~
- ~~Agir. mener à bien des actions pour améliorer en permanence la performance énergétique et le SMÉ.~~

Dans le contexte du management de l'énergie, le cycle PDCA peut être décrit succinctement comme suit.

- Planifier:** comprendre le contexte de l'organisme, mettre en place une politique énergétique et une équipe de management de l'énergie, envisager les actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités, réaliser une revue énergétique, identifier les usages énergétiques significatifs (UES) et définir les indicateurs de performance énergétique (IPÉ), les situations énergétiques de référence (SER), les objectifs et cibles énergétiques, et les plans d'actions nécessaires pour obtenir des résultats qui permettront d'améliorer la performance énergétique en cohérence avec la politique énergétique de l'organisme.
- Réaliser:** mettre en œuvre les plans d'actions, les contrôles opérationnels et de maintenance et la communication, assurer la compétence et prendre en considération la performance énergétique dans le cadre de la conception et des achats.
- Vérifier:** surveiller, mesurer, analyser, évaluer, auditer et mener des revues de management de la performance énergétique et du SMÉ.
- Agir:** mener les actions pour traiter les non-conformités et améliorer en permanence la performance énergétique et le SMÉ.



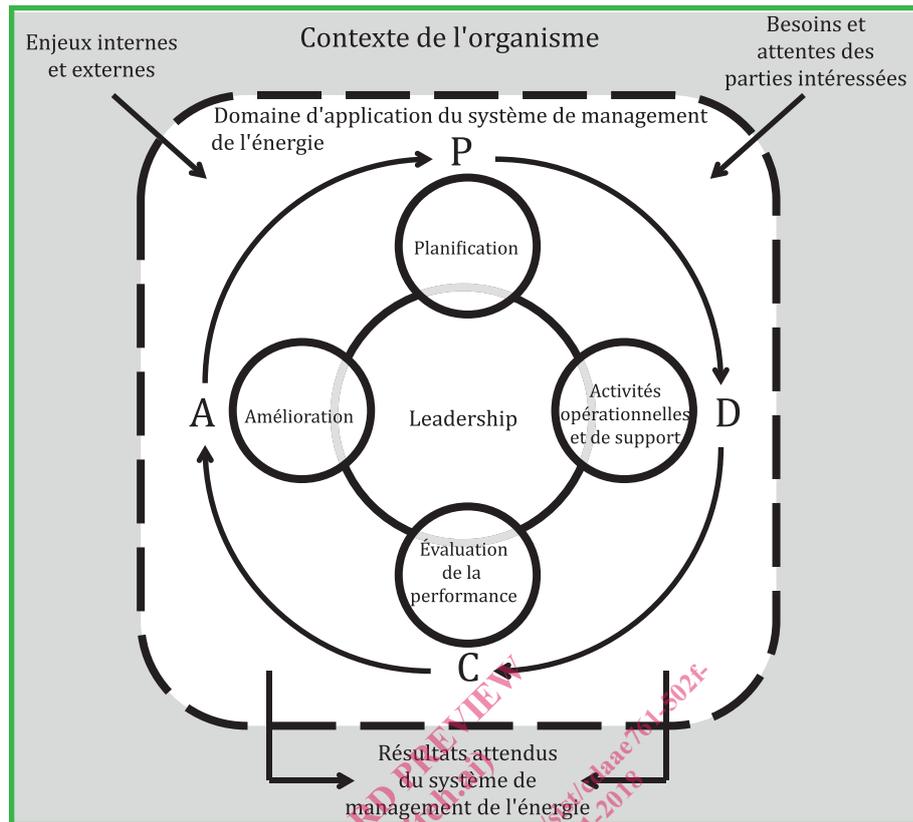


Figure 1 — ~~Modèle de système de management de l'énergie selon la présente Norme internationale~~ Cycle «Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir»

~~L'adoption de la présente Norme internationale au niveau mondial contribue à un usage plus efficace des sources d'énergie disponibles, à une meilleure compétitivité et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux associés. La présente Norme internationale est applicable quels que soient les types d'énergie utilisés.~~

#### 0.4 Compatibilité avec les autres normes de système de management

~~La présente Norme internationale peut servir à la certification, à l'enregistrement et à l'autodéclaration du SMÉ d'un organisme. Elle n'établit pas d'exigences absolues en matière de performance énergétique au-delà des engagements de la politique énergétique de l'organisme et de son obligation de respecter les exigences légales et autres exigences. Ainsi, deux~~ Le présent document se conforme aux exigences de l'ISO relatives aux normes de système de management, y compris une structure-cadre, un texte de base identique et des termes et définitions communs, et garantit donc un haut niveau de compatibilité avec d'autres normes de systèmes de management. Le présent document peut être utilisé de façon isolée; un organisme peut cependant choisir de combiner son SMÉ avec d'autres systèmes de management, ou d'intégrer son SMÉ dans la réalisation d'autres objectifs commerciaux, environnementaux ou sociétaux. Deux organismes ayant des activités similaires, mais une performance énergétique différente, peuvent tous deux être conformes ~~à ses exigences~~ aux exigences de l'ISO 50001.

Le présent document contient les exigences permettant d'évaluer la conformité. Un organisme souhaitant démontrer la conformité au présent document peut le faire:

- en réalisant une évaluation et une auto-déclaration; ou
- en recherchant la confirmation de sa conformité ou auto-déclaration par des parties intéressées, telles que les clients; ou
- en recherchant la certification/l'enregistrement de son SMÉ par un organisme externe.

Dans le présent document, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient» indique une recommandation;
- «peut» indique une possibilité ou une capacité («can» en anglais);
- ou une autorisation («may» en anglais).

~~La présente Norme internationale se fonde sur les éléments communs à toutes les normes ISO sur les systèmes de management, ce~~ Les informations mentionnées en «NOTE» sont destinées à faciliter la compréhension ou l'utilisation du document. Les «Notes à l'article» employées à l'Article 3 qui garantit un niveau élevé de compatibilité, notamment avec l'ISO 9001 et l'ISO 14001, fournissent des informations supplémentaires qui viennent compléter les données terminologiques et ISO 14001 peuvent contenir des exigences concernant l'usage d'un terme.

~~NOTE L'Annexe B montre la correspondance entre la présente Norme internationale et l'ISO 9001:2008, l'ISO 14001:2004 et l'ISO 22000:2005.~~

## 0.5 Apports du présent document

~~Un organisme peut choisir d'intégrer la présente Norme internationale, à d'autres systèmes de management, y compris ceux relatifs à la qualité, à l'environnement, et à la santé et la sécurité au travail~~ La mise en œuvre effective du présent document fournit une démarche méthodique d'amélioration de la performance énergétique qui peut transformer la manière dont les organismes gèrent l'énergie. En intégrant le management de l'énergie dans la gestion courante, les organismes peuvent mettre en place un processus permettant l'amélioration continue de la performance énergétique. Grâce à l'amélioration de la performance énergétique et des coûts énergétiques associés, les organismes peuvent être plus compétitifs. En outre, la mise en œuvre peut amener les organismes à atteindre les objectifs généraux d'atténuation du changement climatique par la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie.

# Systemes de management de l'énergie — Exigences et recommandations pour la mise en œuvre

## 1 Domaine d'application

~~La présente Norme internationale~~ Le présent document spécifie les exigences pour concevoir établir, mettre en œuvre, entretenir et améliorer un système de management de l'énergie permettant aux organismes de (SMÉ). Le but recherché est de donner la possibilité à un organisme de parvenir, par une démarche méthodique, à l'amélioration continue de sa performance énergétique, laquelle inclut l'efficacité, l'usage et la consommation énergétiques et du SMÉ.

~~La présente Norme internationale spécifie les exigences applicables aux usages et à la consommation énergétiques, y compris le mesurage, la documentation et le reporting, la conception et les achats d'équipements et de systèmes, les processus et le personnel qui contribuent à la performance énergétique.~~ Le présent document:

~~La présente Norme internationale est applicable à tous les facteurs affectant la performance énergétique que l'organisme peut surveiller et sur lesquels il peut avoir une influence. Elle ne prescrit pas de critères de performance spécifiques en matière d'énergie.~~

~~La présente Norme internationale a été conçue pour être utilisée seule, mais elle peut s'aligner ou être intégrée à d'autres systèmes de management.~~

~~La présente Norme internationale est applicable à tout organisme qui souhaite s'assurer qu'il se conforme à la politique énergétique qu'il s'est fixée et en apporter la preuve. L'auto-évaluation et l'autodéclaration de conformité ou la certification du système de management de l'énergie par un organisme externe peuvent en attester.~~

- a) est applicable à tout organisme quel que soit son type, sa taille, sa complexité, son emplacement géographique, sa culture organisationnelle, ou les produits et services qu'il fournit;
- b) est applicable aux activités affectant la performance énergétique qui sont gérées par l'organisme et dont il a la maîtrise;
- c) est applicable quels que soient la quantité, l'usage ou les types d'énergie consommée;
- d) requiert la démonstration d'une amélioration continue de la performance énergétique mais ne définit pas de niveaux d'amélioration de la performance énergétique à atteindre;
- e) peut être utilisé indépendamment, être harmonisé avec d'autres systèmes de management ou y être intégré.

~~La présente Norme internationale fournit également en L'Annexe A, à titre d'information, des recommandations pour sa~~ fournit des recommandations de mise en œuvre: du présent document. L'Annexe B fournit une comparaison de la présente édition avec l'édition précédente.

## 2 Références normatives

~~Aucune référence normative n'est citée. Le présent article est inclus afin de conserver une numérotation des articles identique à celle des autres normes ISO sur les systèmes de management.~~ Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

~~3.1~~  
~~périmètre~~

~~limites géographiques ou organisationnelles, telles que l'organisme les a définies~~

~~EXEMPLE Un procédé, un groupe de procédés, un site, tout un organisme, plusieurs sites contrôlés par un même organisme.~~

~~3.2~~  
~~amélioration continue~~

~~processus récurrent dont résulte une amélioration de la performance énergétique et du système de management de l'énergie~~

~~Note 1 à l'article. Le processus de définition des objectifs et de recherche d'opportunités d'amélioration est un processus continu.~~

~~Note 2 à l'article. L'amélioration continue permet des augmentations de performance énergétique globale, en cohérence avec la politique énergétique de l'organisme.~~

~~3.3~~  
~~correction~~

~~action visant à éliminer une non-conformité (3.21) détectée~~

~~Note 1 à l'article. Adapté de l'ISO 9000:2005, définition 3.6.6.~~

~~3.4~~  
~~action corrective~~

~~action visant à éliminer la cause d'une non-conformité (3.21) détectée~~

~~Note 1 à l'article. Il peut y avoir plus d'une cause pour une non-conformité.~~

~~Note 2 à l'article. L'action corrective sert à éviter la récurrence tandis que l'action préventive sert à éviter l'occurrence.~~

~~Note 3 à l'article. Adapté de l'ISO 9000:2005, définition 3.6.5.~~

~~3.5~~  
~~énergie~~

~~électricité, combustibles, vapeur, chaleur, air comprimé et autres vecteurs~~

~~Note 1 à l'article. Pour les besoins de la présente Norme internationale, «énergie» désigne les diverses formes d'énergie, y compris renouvelables, qui peuvent être achetées, stockées, traitées ou utilisées dans des équipements ou procédés, ou récupérées.~~

~~Note 2 à l'article. L'énergie peut être définie comme étant la capacité d'un système à produire une activité externe ou à effectuer un travail.~~

~~3.6~~  
~~consommation de référence~~

~~référence(s) quantifiée(s) servant de base pour la comparaison de performances énergétiques~~

~~Note 1 à l'article. Une consommation de référence reflète une période donnée.~~

~~Note 2 à l'article. Une consommation de référence peut être normalisée à l'aide de facteurs affectant l'usage et/ou la consommation énergétique, tels que le niveau de production, les degrés-jour (température extérieure), etc.~~

~~Note 3 à l'article. La consommation de référence est également utilisée pour calculer les économies d'énergie, à titre de référence, avant et après la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la performance énergétique.~~

~~3.7~~  
~~consommation énergétique~~

~~quantité d'énergie utilisée~~

**3.8****efficacité énergétique**

~~ratio, ou autre relation quantitative, entre une performance, un service, un bien ou une énergie produits et un apport en énergie~~

~~EXEMPLE L'efficacité de conversion, le rapport «énergie nécessaire/énergie utilisée», le rapport «sortie/entrée», le rapport «énergie théoriquement utilisée pour fonctionner/énergie effectivement utilisée pour fonctionner».~~

~~Note 1 à l'article. L'entrée comme la sortie, censées être mesurables, seront clairement précisées en termes de quantité et de qualité.~~

**3.9****système de management de l'énergie****SME**

~~ensemble d'éléments corrélés ou interactifs permettant d'élaborer une politique et des objectifs énergétiques ainsi que des processus et procédures pour atteindre ces objectifs~~

**3.10****équipe de management de l'énergie**

~~personne(s) responsable(s) de la mise en œuvre effective des activités du système de management de l'énergie et de l'obtention de progrès en termes de performance énergétique~~

~~Note 1 à l'article. La taille et la nature de l'organisme et les ressources disponibles déterminent la taille de l'équipe. L'équipe peut ne comporter qu'une personne, telle que le représentant de la direction.~~

**3.11****objectif énergétique**

~~résultat ou réalisation spécifique fixé(e) pour satisfaire la politique énergétique de l'organisme en matière d'amélioration de la performance énergétique~~

**3.12****performance énergétique**

~~résultats mesurables liés à l'efficacité énergétique (3.8), à l'usage énergétique (3.10) et à la consommation énergétique (3.7)~~

~~Note 1 à l'article. Dans le contexte des systèmes de management de l'énergie, les résultats peuvent être évalués au regard de la politique, des objectifs et des cibles énergétiques de l'organisme ainsi que d'autres exigences de performance énergétique.~~

~~Note 2 à l'article. La performance énergétique est un composant de la performance d'un système de management de l'énergie.~~

**3.13****indicateur de performance énergétique****IPÉ**

~~valeur quantitative ou mesure de la performance énergétique, définie par l'organisme~~

~~Note 1 à l'article. Les IPÉ pourraient être exprimés sous la forme d'une mesure simple, d'un ratio ou d'un modèle plus complexe.~~

**3.14****politique énergétique**

~~expression formelle par la direction d'un organisme des intentions et orientations générales de celui-ci concernant sa performance énergétique~~

~~Note 1 à l'article. La politique énergétique constitue un cadre d'action et de définition des objectifs et cibles énergétiques.~~